

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 841

Artikel: La planification importée
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(cfp) La question qui se posait au lendemain des élections fribourgeoises était simple : le PDC cherchera-t-il à reconquérir au gouvernement la majorité qu'il n'a plus dans le corps électoral et au Grand conseil ?

Plus fort parti du canton, le PDC était certain de placer ses candidats dans le peloton de tête. Le classement pouvait donner des indications et ce fut le cas puisque la candidate nouvelle a réalisé un excellent score. Signalons ici que si Roselyne Crausaz entre demain au Conseil d'Etat, elle deviendra la première femme de Suisse romande à siéger dans un exécutif cantonal. Bravo les Fribourgeois !

FRIBOURG

Ca bouge lentement

Pour les autres partis, la situation était plus difficile. Seul le parti socialiste a placé ses deux conseillers d'Etat dans le peloton de tête. Les radicaux n'auraient pas été élus dans une élection "à la bernoise". En revanche, des élections au système proportionnel, comme à Zoug, auraient certainement confirmé la formule supposée magique.

L'UDC ne peut compter faire une rentrée au gouvernement que si le PDC juge utile de l'appuyer.

Les élections au Grand Conseil ont été conformes aux prévisions : quelques mutations, mais pas de tremblement de terre.

Une comparaison avec Zoug, qui a élu ses autorités le week end précédent, confirme que l'évolution politique est très lente.

En revanche, à Zoug, il y a eu de plus grands changements sur le plan personnel. Grâce à la proportionnelle, un conseiller d'Etat peu apprécié a été éliminé d'emblée sans nouvelle décision pénible de son parti.

Une certitude subsiste : le gouvernement fribourgeois continuera de compter dans son sein des représentants des trois principaux partis nationaux qui sont aussi, dans un ordre différent, les trois principaux partis du canton.

ECONOMIE

La planification importée

(ag) La Suisse aime à se vanter, dans ses relations économiques avec l'étranger, de son libéralisme. Le libre échange est indispensable, nous enseigne-t-on, à un petit pays qui se veut exportateur et place financière.

Mais la prospérité helvétique, parce qu'elle a pour support un territoire étroit et une population restreinte, exige des mesures de contrôle sévère à l'égard de l'étranger. Et la vente du sol et l'immigration échappent donc aux lois de la libre circulation et du libre échange. Mais inévitablement ce qui semble n'être que mesure de sauvegarde devient instrument de planification. Intéressant d'observer l'application de la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, entrée en vigueur le 1er janvier 1985 (lex Friederich - la brièveté d'un passage au Conseil fédéral permettant quand même de laisser son nom à la postérité !)

Planification par régions

L'investissement étranger est canalisé sur les régions. Pour les régions urbaines, il est accepté pour la construction de logements à caractère social. Avec, comme condition, un contrôle des loyers. Bel exemple de planification et d'hypocrisie helvétique : contrôle des loyers bon pour les capitalistes étrangers, pas pour les investisseurs suisses.

Dans les zones villas, les restrictions deviennent de plus en plus fortes pour l'acquisition d'une résidence principale. Genève exige maintenant un séjour préalable en Suisse d'une année. Vaud suit pour ne pas surcharger le district de Nyon.

Enfin, l'autorité désigne des communes où l'acquisition d'un logement de vacances ou d'un appart-hôtel est autorisée. Elle entend favoriser ainsi l'industrie de la construction dans ces régions. Dans le canton de Vaud, 128 millions en moyenne annuelle de 1979 à 1984.

Evolution dans les zones touristiques

Après l'extraordinaire explosion du marché des résidences secondaires vendues aux étrangers, la vente stagne. Les raisons sont connues : des prix trop élevés en comparaison internationale, l'accumulation des frais et des taxes ; la moindre valeur de placement quand les monnaies européennes restent beaucoup plus stables par rapport au franc suisse. Les chiffres publiés par le Conseil d'Etat vaudois sont impressionnants

	79-84 (moyenne annuelle)	85	Différence
Nb. de ventes	426	121	-305
Prix	128 mio.	58 mio.	-70 mio.

De surcroît, la revente par les étrangers de leur appartement est désormais autorisée par la loi. Mais que de cautions !

Il faudra justifier une durée de possession de quinze ans (loi vaudoise). Cette restriction a pour but, alors que la demande fléchit sérieusement, d'empêcher qu'il ne soit plus nécessaire d'ouvrir de nouveaux chantiers.

La restriction de revente ne concerne donc plus le contrôle de la propriété étrangère, mais devient un soutien planifié à l'industrie de la construction indigène. Cette industrie de la construction, de même que l'hôtellerie peut aussi faire appel à la main-d'œuvre étrangère dans le cadre d'un contingentement. C'est l'autre levier de la planification.

Et c'est ce que l'on cache sous la table richement servie de la Suisse, pays d'économie libérale !